



Demande régularisation de paiement assurance après 5 ans

Par **nenette58**, le **11/02/2008** à **09:20**

Bonjour à tous,

J'ai assuré la mobylette de mon fils en septembre 2000, il l'a vendue en mars 2002. J'ai prévenu l'assurance avec certificat de vente à l'appui, le responsable de l'agence m'a affirmé que tout était en ordre.

Mais voilà que je reçois un courrier d'un huissier daté du 4/02/2008, qui me réclame une somme soi-disant due au 1er mars 2002. Or, rien ne m'est parvenu entre temps, aucune lettre de réclamation de l'assurance, aucune relance de paiement ! La compagnie, auprès de laquelle la mobylette était assurée, a été rachetée par une autre et c'est cette dernière qui me réclame la somme.

Je n'ai plus le dossier d'assurance, seulement les traces des certains chèques qui m'ont permis de régler les échéances, d'autres l'ont été en espèces et les reçus ont été jetés avec le dossier.

J'ai contacté le cabinet d'assurance, il ne peuvent rien faire et l'huissier non plus.

Comment me sortir de cette impasse car je ne veux pas payer alors que tout était en ordre à l'époque et qu'aucun courrier ne m'a été adressé avant celui-ci ?

Merci d'avance de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **11/02/2008** à **12:08**

bonjours, ne payez pas tant que vous n'avez pas une preuve écrite de la somme que vous leur devez d'autant plus que c'est à celui qui reclame un paiement d'en apporter la preuve selon le Code Civil, tenez bon, cordialement

Par **nenette58**, le **11/02/2008** à **19:19**

Bonsoir jeetendra,
merci pour votre conseil que je vais m'empresse de suivre.
Cordialement